



CR Organisation des Compétitions Jeunes Masculins

PROCES-VERBAL N° 04

Réunion du :	20 JUILLET 2026
Président de la CR :	Patrick PIOU
Présents :	Hubert BERNARD – Loïc COTTEREAU – Gabriel GÔ – Christian GUIBERT – Benoît LEFEVRE – Patrick VAUCEL
Assiste :	Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Xavier LACRAZ, D.T.R – Grégoire SORIN, C.T.R.

Préambule :

M. Loïc COTTEREAU, membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
M. Gabriel GÔ, membre de ROUILLON EG (524226)
M. Benoît LEFEVRE, membre de LA BACONNIERE AS (518642)
M. Patrick PIOU, membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
M. Patrick VAUCEL, membre de COULAINES JS (502544)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.

- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats régionaux

2.1 Championnat U 19 R2

La Commission prend note du mail de MULSANNE-TÉLOCHÉ AS (522008) du 16 juillet 2026 informant de sa décision de ne pas participer au Championnat Régional 2 U 19.

En l'absence d'équipes restant sur la liste d'attente, le Championnat Régional 2 U 19 sera composé de 29 équipes pour la saison 2026/2027.

2.2 Championnat U 17 R2

La Commission prend note du mail de SABLÉ FC (501926) du 20.07.2026 confirmant son accord pour participer au Championnat U 17 R2.

2.3 Composition des groupes

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours, la Commission établit la composition des groupes des Championnats Régionaux R1 et R2 U 13 - U 14 – U 15 – U 16 – U 17 – U 18 et U 19 pour la saison 2026/2027, et les transmet au CODIR pour validation.

U 19

R 1

Clubs
NANTES JSC BELLEVUE
NANTES ETOILE DU CENS
ST NAZAIRE AF
ANGERS NDC
ANGERS VAILLANTE FC
BEAUCOUZE SC
BEAUPREAU CHAPELLE FC
SAUMUR OFC
SEGRE ESHA F.
TIERCE CHEFFES AS

R 2 - Groupe A

Clubs
PONTCHATEAU AOS
SAUTRON AS
ST SEBASTIEN/LOIRE FC
CHRISTOPHESEGUINIÈRE
MÛRS ERIGNE
ST HILAIRE VIHIERES AS
GJ ARDELAY ST PAUL
GJF CHANTONNAY
LA ROCHE/YON ESOF
LES SABLES VFC

R 2 - Groupe B

Clubs
GJ DU VIGNOBLE
GJ GETIGNE BOUSSAY B.R
ST HILAIRE CLISSON
BEAUFORT EN VALLEE
MONTREUIL JUIGNE BF
ST SYLVAIN ANJOU AS
EVRON CA
GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER
GJ NORD EST MANCEAU
EXEMPT

U 18**R 1**

Clubs
ORVAULT SF
ST NAZAIRE AF
VERTOU USSA
ANGERS VAILLANTE FC
CHOLET SO
COULAINES JS
LE MANS FC
LA ROCHE/YON VF
LE POIRE/VIE VF
LES HERBIERS VF

R 2 - Groupe A

Clubs
BOUAYE FC
CARQUEFOU USJA
GJ DE GOULAINÉ
NANTES LA MELLINET
PORNIC F
ST FIACRE SUR MAINE
ST ANDRE ST MACAIRE FC
AIZENAY Fr.
FONTENAY VF
GJ POUZAUGES BOCAGE

R 2 - Groupe B

Clubs
CHATEAUBRIANT VOLT.
NANTES JSC BELLEVUE
CHANGE US
FC DU CRAONNAIS
MAYENNE STADE FC
MESLAY DU MAINE AS
ST BERTHEVIN US
ARNAGE PONTLIEUE US
CHANGE CS 72
SABLE/SARTHE FC

U 17**R 1**

Clubs
NANTES JSC BELLEVUE
NANTES FC
NANTES METALLO
ST NAZAIRE AF
ST SEBASTIEN/LOIRE FC
ANGERS SCA
GJ PAYS DE CHÂT. GONTIER
LE MANS VILLARET AS
CHALLANS FC
LES HERBIERS VF

R 2 - Groupe A

Clubs
ST BREVIN AC
ST ETIENNE MONTLUC
ST PHILBERT GRAND LIEU
ANGERS VAILLANTE FC
BEAUCOUZE SC
POMJEANNAIS JA
FONTENAY VF
LA ROCHE/YON ESOF
LE POIRE/VIE VF
LES SABLES VFC

R 2 - Groupe B

Clubs
NANTES LA MELLINET
NORT/ERDRE AC
VALLET ES
ANGERS NDC
SEGRE ESHA F.
CHANGE US
MAYENNE STADE FC
COULAINES JS
LE MANS FC
SABLÉ FC

U 16**R 1**

Clubs
NANTES JSC BELLEVUE
NANTES LA MELLINET
NORT/ERDRE AC
ST NAZAIRE AF
VERTOU USSA
ANGERS VAILLANTE FC
CHOLET SO
LAVAL STADE MFC
LE MANS FC
CHALLANS FC

R 2 - Groupe A

Clubs
BLAIN ES
NANTES DERVALLIERES ASC
ST PHILBERT GRAND LIEU
ST SEBASTIEN/LOIRE FC
AIZENAY Fr.
GJ LUCON USMTCL
LA ROCHE/YON ESOF
LA ROCHE/YON VF
LE POIRE/VIE VF
LES HERBIERS VF

R 2 - Groupe B

Clubs
CARQUEFOU USJA
CHATEAUBRIANT VOLT.
BEAUPREAU CHAPELLE FC
SAUMUR OFC
ST ANDRE ST MACAIRE FC
BONCHAMP ES
ALLONNES JS
COULAINES JS
GJ BOCAGE MANCEAU
LE MANS INTER

U 15**R 1**

Clubs
CARQUEFOU USJA
NANTES JSC BELLEVUE
NANTES FC
ST NAZAIRE AF
VERTOU USSA
ANGERS SCO
LAVAL STADE MFC
LE MANS FC
LA ROCHE/YON VF
LES SABLES VFC

R 2 - Groupe A

Clubs
NANTES LA MELLINET
ST PHILBERT GRAND LIEU
COUERON CHABOSSIERE
NANTES DERVALLIERES ASC
CHALLANS FC
GJ LUCON USMTCL
LE POIRE/VIE VF
LES HERBIERS VF
CHALONNES CHAUDEF
CHOLET SO

R 2 - Groupe B

Clubs
ANGERS SCA
BEAUCOUZE SC
ANGERS INTREPIDE
ANGERS VAILLANTE FC
SEGRE ESHA F.
CHANGE US
MAYENNE STADE FC
LE MANS VILLARET AS
PARIGNE L'EVEQUE JS
SABLE/SARTHE FC

U 14**R 1**

clubs
CARQUEFOU USJA
NANTES FC
ST NAZAIRE AF
VERTOU USSA
ANGERS SCO
CHOLET SO
LAVAL STADE MFC
LE MANS F.C.
LA ROCHE/YON VF
LE POIRE S/VIE VF

R 2

clubs
GJ LOIREAUXENCE VAIR
NANTES JSC BELLEVUE
ST SEBASTIEN/LOIRE FC
ANGERS VAILLANTE FC
BEAUCOUZE SC
BEAUPREAU CHAPELLE FC
MERAL COSSE US
SABLE/SARTHE FC
CHALLANS FC
LES HERBIERS VF

Critérium U 13

clubs
CARQUEFOU USJA
NANTES FC
ST NAZAIRE AF
VERTOU USSA
ANGERS SCO
CHOLET SO
LAVAL STADE MFC
LE MANS F.C.
LA ROCHE/YON VF
LE POIRE S/VIE VF

3. Règlements – Saison 2026/2027

La Commission prend note des règlements en vigueur pour la saison 2026/2027 :

- [Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes](#)
- [Règlement de la Coupe des Pays de la Loire U 19](#)
- [Règlement de la Coupe des Pays de la Loire U 17](#)

- [Règlement de la Coupe des Pays de la Loire U 16](#)
- [Règlement de la Coupe des Pays de la Loire U 15](#)
- [Règlement de la Coupe des Pays de la Loire U 14](#)

4. Réunion de rentrée

4.1 Organisation

La Commission informe les clubs des championnats régionaux Jeunes Masculins de la mise en place d'une réunion de rentrée en visio le Mardi 1^{er} septembre 2026 à partir de 19 heures.

Les clubs recevront une convocation ultérieurement.

5. Dates à retenir

5.1 Coupes

Coupe Gambardella-Crédit Agricole :

- Ouverture des engagements => 1^{er} MAI 2026
- Clôture des engagements => 15 AOUT 2026

Coupes PDL Jeunes U 17 et U 19 :

- Ouverture des engagements => 1^{er} JUILLET 2026
- Clôture des engagements => 15 AOUT 2026

Coupes PDL Jeunes U 14 – U 15 et U 16 :

- Ouverture des engagements => 1^{er} JUILLET 2025
- Clôture des engagements => 3 JANVIER 2027

5.2 Réunion de rentrée

- Mardi 01 septembre 2026 (visio -19h)

Ordre du jour provisoire

- Ouverture politique
- Informations compétitions/techniques
- Présentation projet club & rappel protocole fair-play
- Temps d'échanges / questions diverses

Le Président,


P. PIQUET

La Secrétaire administrative,


N. PERROTEL